

# Contre la grippe : protégeons-nous !

**L**es personnes âgées de 65 ans et plus, les femmes enceintes, les personnes souffrant d'obésité ou atteintes de certaines affections, peuvent bénéficier d'une prise en charge gratuite du vaccin contre la grippe. Sont considérées comme étant « à risque » : les personnes âgées de 65 ans et plus ; les femmes enceintes quel que soit leur trimestre de grossesse ; les personnes souffrant d'obésité (Indice de masse corporelle supérieur ou égal à 40) ; les personnes atteintes de certaines affections chroniques ; l'entourage familial des nourrissons âgés de moins de 6 mois présentant des facteurs de risque.

## Se faire vacciner : un parcours simplifié.

Si vous êtes concernés par la vaccination contre la grippe (à risque), votre MSA vous adresse un courrier vous invitant à vous faire vacciner.

Pour les personnes majeures : Grâce à l'imprimé de prise en charge du vaccin joint au courrier de votre MSA, vous pouvez retirer directement et gratuitement, votre vaccin auprès de votre pharmacien, sans prescription médicale préalable. Vous pouvez ensuite vous faire vacciner par le professionnel de votre choix : un infirmier ; votre médecin traitant ; une sage-femme (pour les femmes enceintes et l'entourage du nourrisson) ; un pharmacien

## Vaccination contre la grippe : testez vos connaissances !

### Vrai ou faux ?

« Je me fais vacciner, je suis protégé-e tout de suite »

**FAUX.** Il faut environ 15 jours après avoir été vacciné-e pour être protégé-e. C'est pourquoi il est conseillé de se faire vacciner le plus tôt possible, dès le mois d'octobre.

« J'ai été vacciné-e l'année dernière, je suis toujours protégé-e »

**FAUX.** Les souches de virus de la grippe en circulation ne sont pas les mêmes d'une année sur l'autre. Il est donc nécessaire de se faire vacciner chaque année avec le nouveau vaccin.

« Mon voisin a été vacciné l'année dernière et pourtant il a attrapé la grippe, ça ne sert donc à rien de se faire vacciner »

**FAUX.** Votre voisin a peut-être attrapé la grippe dans les 15 jours qui suivaient sa vaccination alors qu'il n'était pas encore protégé. Mais parce qu'il a été vacciné, les symptômes sont atténués : moins de fièvre, de courbatures, de fatigue et moins de risque de complications.

« Il existe des moyens complémentaires au vaccin pour se protéger contre la grippe ! »

**VRAI.** Se laver fréquemment les mains, utiliser des mouchoirs à usage unique, éviter

les lieux publics pendant la période de pic hivernal... Toutefois le vaccin reste le moyen prioritaire et le plus efficace pour vous protéger.

« Le vaccin peut entraîner des effets secondaires ! »

**VRAI.** Les effets secondaires existent mais ils sont quasi-exceptionnels et pour la plupart, il s'agit de réactions bénignes comme une inflammation au point d'injection, des douleurs musculaires, une légère fièvre ou des nausées qui disparaissent dans les deux jours qui suivent leur apparition.

« J'ai 65 ans, je suis à la retraite, je fréquente peu les lieux publics, je n'ai donc pas besoin de me faire vacciner »

**FAUX.** Vous faites partie des personnes qui risquent d'avoir des complications sévères si elles attrapent la grippe (bronchites aiguës et difficultés respiratoires dues à une infection pulmonaire ou à une pneumopathie). Ainsi, les personnes à partir de 65 ans, tout comme les femmes enceintes et les personnes atteintes de certaines affections (12 affections de longue durée sont concernées) bénéficient d'une prise en charge à 100 % de leur vaccin.

« La grippe peut tuer »

**VRAI.** Durant l'hiver 2019-2020, le nombre de décès attribués à la grippe a été estimé à 3 680. 76 % d'entre eux sont intervenus chez des personnes de 75 ans et plus.

(Communiqué)